Rapport d’activitÉS : Coordination politique

*Semestre : A18*

Ce semestre, les thématiques suivantes ont été traitées :

**Au sein de l’AESSP**

Afin d’optimiser notre visibilité, souvent reprochée, nous avons créé une page Facebook que nous mettons à jour après les Conseils de Faculté et les Commissions d’enseignements facultaire. Le but de cette dernière est de tenir les étudiant-e-s informé-e-s et de créer des motivations à nous rejoindre.

Nous avons également proposé une séance d’information à tou-te-s les étudiant-e-s le 13 novembre dernier qui s’est avérée être un échec.

Enfin, suite à la demande des membres de l’association, nous avons organisé une réunion d’information / de feedback le 20 décembre dernier suite au Conseil de Faculté du 13 décembre. Aucun-e membre de l’AESSP n’est venu assister à cette réunion pourtant demandée. Nous déplorons ce manque d’intérêt pour la politique facultaire.

**Faculté des SSP**

*Bachelor à temps partiel*

La question du Bachelor à temps partiel s’est posée. Les discussions sont en cours avec la Direction. Ce dernier devrait être mis en place d’ici la rentrée académique de septembre 2020.

*Horaire continu*

Dès la rentrée d’automne 2019 – 2020, un horaire continu va être établi afin de gérer les problèmes de salles. Ainsi, les cours seront également donnés entre 12h et 14h. Nous avons attiré l’attention du Décanat sur la nécessité d’en avertir les cafétérias afin que celles-ci proposent des repas aux étudiant-e-s terminant les cours à 14h.

*La question du niveau dans les langues*

La question des langues a été discutée lors des différentes commissions d’enseignement de filières et lors de la commission d’enseignement facultaire. Le but était d’établir le niveau d’anglais requis pour les étudiant-e-s de notre faculté et celui de français à demander aux étudiant-e-s étrangers-ères et/ou en mobilité.

Suite à de nombreuses discussions dans les différentes commissions d’enseignements de filières, au Conseil de Faculté et à la commission d’enseignement facultaire, nous sommes arrivés à la conclusion qu’au niveau du Bachelor et du Master, le niveau minimal B2 semble bénéficier d’un consensus parmi les 4 filières, bien que l’avis de certains, notamment en psychologie, est de ne pas sélectionner les étudiants sur la base de leurs compétences linguistiques, car cela, in fine, ressort de la responsabilité des étudiant-e-s.

*½ point de faveur*

Suite à notre demande de préciser la notion de « cursus » pour l’attribution du demi-point de faveur : Actuellement, « le demi-point de faveur ne peut-être attribué qu’une fois par cursus ». Le Décanat a accepté notre requête en demandant à la Direction de proposer le demi-point de faveur lors de chaque nouveau cursus (cette fois, la notion de cursus étant définie comme le parcourt en vue de l’obtention d’un diplôme [BA, MA]). Ceci avait pour but d’éviter les inégalités de traitement entre les étudiant-e-s qui restent à l’UNIL et qui ont déjà bénéficié de ce demi-point et les étudiant-e-s qui viennent d’autres universités et qui auraient déjà bénéficié d’un demi-point de faveur dans leur cursus antérieur et qui pourraient en bénéficier à nouveau lors de leurs études à Lausanne.

La Direction n’accepte pas cette demande et souhaite que le règlement SSP change la notion de cursus afin qu’il n’y ait plus de doutes possibles.

À l’heure actuelle, des discussions sont en cours.

Autre information à ce sujet, le demi-point de faveur ne peut plus être accordé dans des cas de passerelles et de préalable.

Il est important de relever que la Direction de l’Université de Lausanne n’est pas favorable au ½ point de faveur et que la faculté des SSP est la seule à en bénéficier.

*Heure d’inscription aux cours et aux examens*

Nous avons demandé qu’il soit précisé que 0h00 implique que les inscriptions débutent « dans la nuit du lundi au mardi » (pour le semestre d’automne) et « dans la nuit du dimanche au lundi » (pour le semestre de printemps) car certain-e-s étudiant-e-s avaient mal compris.

Ceci a déjà été mis en place pour ce semestre (cf. email du 18.02.2019 annonçant l’ouverture des inscriptions - *[etudiants-ssp] Inscription aux enseignements et aux évaluations semestre de printemps*).

**Science du sport**

*Nous remercions Thomas Blokker et Margaux Bazarganpour pour leurs retours tout au long de l’année ! ☺*

*Rapport sur l’évaluation du cursus*

Un rapport intermédiaire d’évaluation des cursus va être réalisé. Une commission de travail a été créée. Ceci dans le cadre du plan qualité de la Faculté.

*État de situation sur le BA*

Un état de situation a été fait au niveau du plan du BA : il n’y a pas de pré-spécialisation possible en raison des accords de Bologne. La HEP insiste sur le maintien des 30 crédits de pratiques sportives et doit encore donner son accord sur la création de crédits en Technique et Méthodologie.

*Efforts sur les Master en sport*

Commission de travail créée pour réaliser un état des lieux des plans de MA. Les étudiant-e-s ont demandé plus d’informations au sujet des Ateliers des mémorants et du choix des sujets de mémoire.

*Résultat des travaux sur plans d’études*

Ce semestre, les nouveaux plans de BA et de MA en discussion l'an dernier ont été approuvés.

**Sciences sociales**

*Bachelor en sciences sociales*

Concernant le Bachelor en sciences sociales, nous avons (et sommes toujours) en train de nous pencher sur la mise en place d’un nouveau plan de Bachelor. Le Décanat souhaite que les mineures soient supprimées et que des « cours à choix libre » soient proposés à la place (Exemple : cf. BA en Science politique).

Le nouveau plan de Bachelor semble donc se profiler en différents blocs : cours obligatoires, enseignements thématiques, bloc méthodologie et cours à choix libre.

*Master en sciences sociales*

Toujours dans le but d’attirer un maximum d’étudiant-e-s, un questionnaire est en cours d’élaboration pour évaluer le Master en sciences sociales. Ce dernier se discute entre les membres du bureau / de la commission d’enseignement et le CSE (Centre de Soutien à l’Enseignement). Celui-ci permettra de relever les points forts et les points faibles afin d’améliorer l’offre du Master.

**Psychologie**

*Nous remercions Léa Blanc et Federico Seragnoli pour leurs retours tout au long de l’année ! ☺*

*2019 : ouverture d’un Master en psychomotricité à Genève.*

Il sera accessible pour les étudiant-e-s ayant un Bachelor en psychologie.

*Feedbacks donnés aux étudiant-e-s à propos de leurs CC*

Selon le règlement, l’enseignant-e doit donner un feedback à l’étudiant-e qui en fait la demande. L’étudiant-e doit être en mesure de comprendre ce qui a justifié sa note. Si l’étudiant-e insiste pour voir sa copie, l’enseignant-e ne peut pas refuser. Par contre le règlement ne mentionne pas les délais et les modalités pour la consultation du contrôle continu.

*Master en psychologie*

Il y a des groupes de travail qui se penchent sur les nouveaux plans d’étude de master. Ils vont être soumis en mars et pourraient entrer en vigueur en septembre 2019. L’idée est de pallier au problème du manque de places dans les séminaires, notamment en déterminant que certains séminaires aujourd’hui ouverts à tous, soient désormais réservés aux étudiant-e-s de l’orientation du master concerné.

Exemple : séminaire d’évaluation de l’enfant sera réservée aux étudiant-e-s de l’orientation enfant et ado.

Petite tension au sein du groupe de travail qui s'occupe de refaire le plan d'étude du master en consultation d'enfant et ado car les enseignant-e-s de la consultation semblent refuser le changement. Ce qui fait débat c'est la proposition de faire un seul master en consultation de l'enfant et l'ado, où les étudiant-e-s auraient soit la consultation soit le stage.

*Commission de stages : rémunération*

La situation est la suivante : Il y a un barème qui dit que le CHUV doit payer les stagiaires selon la Directive Cantonale qui est de 1'750 CHF / mois à 100% soit 875 CHF / mois à 50%. Ainsi, les personnes faisant leur stage au CHUV ou dans d’autres endroits publiques (PPLS; UNIL; etc) doivent recevoir ce salaire. Actuellement, ce n’est pas le cas, les stagiaires du CHUV, notamment, touchent environ 500 CHF / mois à 50%.

Le représentant du CHUV a reconnu que les étudiant-e-s ne sont pas payés selon le barème cantonal (Lpers - 2016), mais qu’ils sont payés selon un barème mentionné dans les offres de stage de la plate-forme UNIL appelle « barème CHUV » qui n’existe pas officiellement, étant seulement une mention utilisée pour cacher cette pratique non conforme à la loi. Il y a une habitude à sous-payer les stagiaires qui remonte à avant l’entrée en vigueur de la nouvelle loi, date à laquelle le  barème UNIL a été mis à jour selon la Directive cantonale.

A l’heure actuelle, les représentants étudiants travaillent sur une harmonisation des salaires et sur une meilleure information dans les annonces en ligne et sur les lignes directrices de l’UNIL quant aux stages en Master Psychologie.

**Science politique**

*Effort sur les intitulés et la promotion du MA*

Un groupe de travail a été mis en place pour continuer les efforts sur la promotion du Master en Science Politique. Une réflexion notamment sur les intitulés des cours et des mentions a été réalisée. Plusieurs événements ont également eu lieu en lien avec cette promotion.

*Changement du nom de l’institut – IEP, Science Po Lausanne*

Dans un souci d’unifier le nom de l’institut, issu de la réunion de plusieurs instituts et laboratoires, la mention IEPHI disparaît au profit de celle susnommée. Il s’agit d’augmenter la visibilité de l’IEPHI au niveau des autres universités et de se démarquer sur le plan marketing.

*Évaluation de la mise en œuvre du plan qualité de la Faculté*

Des discussions ont eu lieu sur les efforts menés depuis la dernière évaluation de la Faculté dans le cadre de la mise en œuvre du plan qualité. Dans l’ensemble, le BA se porte plutôt bien et a été totalement remodelé. L’offre s’avère plus attractive à l’heure actuelle. Pour le MA, des efforts ont été fait, mais sont toujours en cours.

*Mise en place d’un questionnaire de satisfaction sur le cursus de BA et MA en Science Politique*

Un questionnaire de satisfaction sur les cursus en science politique à l’Université de Lausanne a été mené auprès d’ancien-ne-s étudiant-e-s de BA et MA pour savoir leur avis sur le cursus en question et sur l’adéquation de celui-ci avec leurs choix futurs. Les résultats du questionnaire sont toujours en cours de traitement.

**Autres commissions et divers**

Les informations concernant les commissions de recours et d’examens sont tenues confidentielles.

Nous avons été sollicités par la Faculté pour trouver un-e représentant-e en sport dans la Commission de Valorisation des Acquis de l’Expérience (VAE).

**AD FAE**

*Référendum sur la décision de l’AD du 18 mai 2018*

Suite à la décision de l’AD de réduire le montant accordé par étudiant-e dans le cadre du Fonds de Solidarité Etudiant (FSE), un référendum a été lancé par le syndicat SUD-EP. L’ensemble du corps étudiant a été appelé à voter et il a été décidé de ne pas réduire le montant par personne accordé par le FSE.

*Réforme du règlement de l’AD et de la charte d’affichage et des statuts*

La charte d’affichage a été améliorée et transmise à toutes les associations. De même, les statuts et règlements ont été mis à jour et remodelés.

*Travaux sur le harcèlement*

Le sondage sur le harcèlement réalisé par la FAE a été présenté à l’AD de l’UNES à Bâle et a séduit les autres hautes écoles de Suisse. Des projets similaires vont être mis en place au sein de ces dernières. La CodEg s’est notamment engagée à les chapeauter et y travailler. Un GT pour une campagne contre le harcèlement a été créé et les travaux seront réalisés durant le semestre de Printemps 2019.

*Initiative sur l’autodétermination*

L’AD a décidé de soutenir la campagne réalisée contre cette initiative. Dans un souci de mieux réglementer les prises de position politique de l’AD, un GT a été créé afin d’en discuter. Les travaux auront lieu au semestre de Printemps 2019.

*Travaux avec l’OCBE*

Des travaux sont toujours menés avec l’Office cantonal des Bourses, notamment dans la mise en place d’un logiciel pour compléter les demandes directement en ligne. Une séance-test a été réalisée avant Noël avec plusieurs personnes de l’AD.

*Élection à la co-présidence*

David Raccaud remplace Loïc Pillard à la co-présidence de la FAE.